

PAGE 1

◆ 11ème rencontre Gouvernement/Secteur privé : De la nécessité de revoir le format de la rencontre

PAGE 2

◆ FOPAO : Restitution de l'étude sur la définition d'un plan coordonné de mise à niveau et une offre de services nouveaux

◆ Les emplois verts : une alternative crédible pour le développement de l'Afrique

PAGE 3

◆ Atelier de concertation des acteurs du secteur privé agricole pour leur participation active au processus du PNSR

◆ Méthodologie de formation TREE : une approche innovante d'apprentissage

PAGE 4

◆ La fiscalité applicable aux entreprises exportatrices : les acteurs renforcent leurs capacités

◆ Naissance d'une nouvelle structure d'appui au secteur privé : la bourse de sous-traitance et de partenariat

◆ Négociations des conventions collectives sectorielles : la CNTB outille ses délégués du personnel et délégués syndicaux

PAGE 5

◆ Journée mondiale contre le travail des enfants

◆ Atelier de formation sur l'agriculture et les négociations à l'OMC

PAGE 6

◆ 1^{ère} Session du Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la mise en œuvre du cadre Intégré renforcé

11ème rencontre Gouvernement/Secteur privé : De la nécessité de revoir le format de la rencontre



La 11ème rencontre Gouvernement / Secteur privé s'est tenue le 18 juillet 2011 à Bobo-Dioulasso sous le thème : « *Enjeux et modalités de réalisation des projets de partenariat public-privé pour la croissance économique du Burkina Faso* » sous la présidence effective de son Excellence Monsieur le Premier Ministre Luc Adolphe TIAO qui était accompagné d'une très forte délégation gouvernementale.

La rencontre Gouvernement /secteur privé, il faut le rappeler est le cadre privilégié d'échanges entre l'administration publique et les opérateurs économiques autour des préoccupations du monde des affaires. Ils étaient donc nombreux les acteurs du secteur privé à faire le déplacement à Bobo-Dioulasso pour échanger avec le Chef du Gouvernement. Cette année encore, le secteur privé à travers les organisa-

tions professionnelles a présenté au Chef du Gouvernement ses préoccupations qu'il souhaiterait voir résolues. Ce qu'il faut peut-être regretter, c'est le temps très bref accordé à chaque intervenant ne permettant pas toujours de se faire comprendre.

Le CNPB dans son intervention est revenu sur ses doléan-

tes et a proposé la mise en œuvre d'une charte sociale du secteur privé.

Le Patronat a également souhaité que le format de la rencontre soit revu. Le constat est que depuis trois (03) ans des études sont réalisées sur le thème retenu et les résultats sont présentés lors de la rencontre. Les échanges interactifs sur les préoccupations du secteur privé sont en passe d'être relayés au second plan. Cette année par exemple chaque intervenant n'avait droit qu'à trois (03) minutes de parole.



En tout état de cause, le Patronat ne met pas en doute la pertinence de ces études, mais estime

qu'elles peuvent être discutées dans d'autres cadres plus appropriés de sorte que la rencontre annuelle reste et demeure un cadre d'échanges centré sur l'examen des problèmes du secteur privé.

qu'elles peuvent être discutées dans d'autres cadres plus appropriés de sorte que la rencontre annuelle reste et demeure un cadre d'échanges centré sur l'examen des problèmes du secteur privé.

FOPAO : Restitution de l'étude sur la définition d'un plan coordonné de mise à niveau et une offre de services nouveaux



Dans le cadre des activités du projet de renforcement des capacités de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) et de ses organisations patronales membres, s'est tenue le 4 juillet 2011 à Dakar, la restitution de l'étude sur la définition d'un plan coordonné de mise à niveau et une offre de services nouveaux. L'objectif d'une telle étude à dimension régionale était d'établir un diagnostic des organisations d'employeurs membres de la FOPAO et de proposer un schéma de mise à niveau de l'organisation commune et de l'ensemble de ses membres afin de bâtir un réseau d'organisations patronales modernes et dynamiques.

L'étude a relevé une très grande disparité des patronats membres de la FOPAO en termes d'organisation, de ressources et d'efficacité dans leur mission. Sans source stable de ressources financières, ils ont un effectif en personnel limité et une offre de services embryonnaire et faiblement génératrice de revenu.

Trois (03) types de modèle organisationnel sont observés :

- La structure pyramidale constituée par un patronat composé uniquement de fédérations sectorielles comme membres. Cette forme d'organisation est observée aux niveaux des organisations patronales du Mali, du Niger, de la Mauritanie, du Sénégal, du Togo et du Burkina;

- La structure hybride où on a un patronat composé de fédérations sectorielles et d'entreprises comme c'est le cas au Bénin, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Nigeria;

- La structure embryonnaire où le patronat se compose uniquement d'entreprises qui y adhèrent directement. C'est le cas au Ghana, au

Cap-Vert, en Gambie et au Liberia.

Les ressources des patronats proviennent essentiellement des cotisations, des subventions, des services vendus. Mais l'étude a relevé que dans leur majorité, les organisations patronales restent limitées financièrement.

Quelques unes ont pu trouver des sources novatrices de financement comme la gestion de certains programmes de l'Etat (programme de vérification des importations au Mali), la négociation de la rétrocession de certaines taxes (taxe sur les équipements en Côte-d'Ivoire). Celles qui ont réussi à développer des services payants restent confrontées au problème de monétisation de ses services.

Au vu de ce diagnostic, l'étude a proposé un plan de mise à niveau des organisations membres de la FOPAO qui s'articule autour d'une revue stratégique de chaque organisation, une diversification de sources de financement, le renforcement des capacités du personnel, le renforcement des relations avec le Gouvernement, le déploiement des offres de services.

Les emplois verts : une alternative crédible pour le développement de l'Afrique

S'il est une préoccupation assez partagée par l'ensemble des dirigeants du monde, et surtout des pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), c'est celle liée à la recherche de solutions pertinentes qui garantissent l'équilibre nécessaire entre le développement économique durable et la croissance de l'emploi.

En effet, suite aux effets avérés des changements climatiques, et surtout des bouleversements consécutifs à la crise économique et financière internationale de 2009, la problématique de l'environnement et du développement durable s'est posée avec acuité. A titre illustratif, l'Afrique s'est réchauffée de 0,5°C pendant le 20^{ème} siècle et le niveau de la mer s'élève aujourd'hui à 3, 1mm/an suite à la fonte des glaces. Comme conséquence, nous assistons impuissants à la perte de la biodiversité, aux changements et variations des précipitations, aux températures extrêmes, à l'avancée de la sécheresse et l'accroissement des activités cycloniques. Selon une étude menée par le PNUE, le coût économique de ces changements évoluera de 6 à 20% du PIB par an d'ici à 2080.

C'est pour participer à la résolution de cette problématique au plan mondial et surtout pour contribuer davantage au renforcement des capacités de ses membres en la matière que le Conseil National du Patronat Burkinabé a pris part du 30 mai au 3 juin 2011 à Dakar à un cours de formation régional sur les emplois verts en Afrique.

Suivant l'approche définitionnelle, les emplois verts sont des emplois présents dans de nombreux secteurs de l'économie (les bâtiments et travaux publics, les transports, l'industrie, l'agriculture, l'énergie, etc.) à tous les niveaux de qualification, et qui tendent à réduire la consommation d'énergie, minimiser les formes de pollution, et ce, tout en restant décent.

A ce titre, la notion d'emploi vert, regroupe les fonctions directement liées à l'environnement - protection de la nature, biodiversité, énergies renouvelables, prévention des risques naturels et technologiques - et associées à la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Selon le rapport du PNUE, il existe des dizaines de millions d'emplois «vert» dans les prochaines décennies. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique que car dans le secteur économique émergent qu'est le green business, c'est de sa biodiversité et de son écosystème que le continent peut tirer le plus grand profit et se positionner comme un acteur majeur de l'économie mondiale.

Il reste entendu que toute la question est de savoir comment valoriser ces richesses et ce potentiel économique, comment évoluer, avec l'ensemble des acteurs vers un nouvel ordre économique

fondé sur la croissance verte.

A cet effet, il faudra faire un plaidoyer pour l'élaboration de politiques publiques de préservation de l'environnement pour orienter la dynamique des économies nationales vers la croissance verte. Ces politiques doivent avoir trois orientations principales : réduire la vulnérabilité en modifiant le niveau d'exposition, réduire la sensibilité, accroître la capacité d'adaptation.

Il va sans dire que tout emploi est susceptible de verdir à condition d'y mettre le prix et d'investir fortement dans les secteurs d'avenir. Pour le cas du Burkina Faso, les filières à privilégier en matière d'emploi vert sont l'agro-industrie, les mines, le biocarburant, l'écotourisme, la foresterie, le transport et les bâtiments, le recyclage des déchets. Du reste, ces filières sont si importantes pour l'économie et surtout dans la réduction du chômage que le Gouvernement gagnerait dans le cadre de la SCADD, à mener une étude pour évaluer les opportunités d'auto-emploi et les besoins d'éducation et de formation en la matière.

En conclusion, il convient de retenir que tout comme le travail décent, l'emploi vert n'est pas un luxe. C'est juste un concept qui a besoin d'être approfondi par des réflexions innovantes pour devenir la pierre angulaire de la croissance économique et du développement durable. Toutefois, il ne s'agira pas pour les pays africains de jeter le bébé avec l'eau du bain, en renonçant à l'industrialisation, mais d'opter pour une industrialisation intelligente.



Atelier de concertation des acteurs du secteur privé agricole pour leur participation active au processus du PNSR



Le mardi 28 juin 2011, à partir de 9 heures, le Conseil National du Patronat Burkinabè a eu l'honneur de prendre part à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de concertation des acteurs du secteur privé agricole pour leur pleine représentation et leur participation active au processus d'élaboration de la Programme National du Secteur Rural (PNSR).

Cette activité qui s'est tenue dans la salle de réunion du Centre Cardinal Paul ZOUNGRANA de Ouagadougou répondait au

souci du Gouvernement d'impliquer l'ensemble des acteurs privés agricoles afin de créer un consensus sur l'orientation générale que devrait avoir ledit programme.

Pour le Ministre des Ressources animales Monsieur Jérémie T. Ouédraogo, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, la tenue de cet atelier témoigne de la place essentielle que son Département accorde au secteur agricole considéré non seulement comme le levier de l'économie et de l'amélioration du niveau de vie des populations mais aussi comme l'un des piliers sur lesquels reposent les objectifs de croissance souhaités dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

A cet effet, la présence du Patronat Burkinabè se justifiait à plus d'un titre eu égard à son rôle moteur dans la structuration et l'accompagnement des organisations du secteur privé dont

l'une des plus importantes dans le domaine agricole est la Fédération des Industries Agroalimentaires et de Transformation du Burkina (FIAB).

Poursuivant son allocution, Monsieur le Ministre a rappelé les engagements auxquels a souscrit le Burkina Faso notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et celle de Maputo qui recommandent que des efforts soient faits dans le pilotage du secteur rural pour plus de résultats.

C'est dans ce contexte que le pacte signé en juillet 2010 entre l'ensemble des acteurs (Gouvernement, secteur privé agricole, Organisations professionnelles agricoles, partenaires techniques et Organisations de la Société civile) a jeté les bases d'une véritable collaboration dont il convient d'espérer la prise d'initiatives favorables à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance économique dans notre pays.

Méthodologie de formation TREE : une approche innovante d'apprentissage

Le Pacific hôtel a servi de cadre du 7 au 9 juin 2011 à une formation des partenaires du projet CEJEDRAO sur la méthodologie TREE. Cette formation n'est que la suite logique des actions d'appropriation entreprises par le projet depuis son lancement au Burkina. En effet avec l'installation du Comité de pilotage et des comités locaux de suivi du projet CEJEDRAO, il était tout à fait justifié de permettre à ces nouveaux acteurs de s'approprier la méthodologie TREE qui sera utilisée pour former les bénéficiaires.

En rappel, le projet CEJEDRAO en extension « projet pour le renforcement des Compétences pour l'Emploi des Jeunes et le Développement Rural en Afrique Australe et Occidentale » est un projet du BIT qui couvre trois pays africains dont le Burkina. Son objectif est d'accroître au profit des jeunes en milieu rural de ces pays, les op-

portunités d'emplois rémunérés et productifs à travers le renforcement des systèmes formels et informels de formations techniques et professionnelles.

Le projet entend créer dans les régions bénéficiaires des emplois pour les jeunes en leur permettant d'acquérir des compétences et des connaissances à travers une méthodologie dénommée « TREE » (training for Rural Economic Empowerment).

La méthodologie TREE revêt un caractère innovant en ce sens que cette approche préconise d'identifier les opportunités de création de revenu de la zone d'intervention avant de concevoir les programmes de formation. Contrairement aux formations classiques qui, au mieux des cas partent sur la base des besoins de la population.

Elle associe la communauté bénéficiaire à l'identification des opportunités et des contraintes en matière de développement et leur accorde une place prépondérante dans le pilotage du programme.

Un appui post-formation est également assuré dans cette méthodologie pour permettre aux bénéficiaires de la formation de véritablement trouver un emploi ou de créer une activi-



té génératrice de revenus dans le domaine où ils ont été formés.

La méthodologie comprend cinq (05) grandes étapes à connaître :

- ◆ l'organisation et la planification institutionnelle
- ◆ l'identification des possibilités économiques et évaluation des besoins de formation
- ◆ la conception, l'organisation et la mise en œuvre de la formation
- ◆ le soutien post-formation
- ◆ le suivi/évaluation

La méthodologie de formation TREE est donc un dispositif complet d'apprentissage au bout duquel, l'apprenant s'insère dans la vie économique locale. Elle est en expérimentation au Burkina. Sa réussite nécessitera un engagement de tous les acteurs surtout ceux locaux qui sont au centre du système.



La fiscalité applicable aux entreprises exportatrices : les acteurs renforcent leurs capacités

Le Mardi 12 juillet 2011, le Conseil National du Patronat Burkinabè a pris part à une Conférence sur la fiscalité appliquée aux entreprises exportatrices qui s'est tenue dans la Salle de conférence de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC).



Initiée par l'ONAC, à la demande de la Fédération Nationale des Exportateurs du Burkina (FENEB), cette conférence avait pour but de sensibiliser et renforcer les capacités des professionnels du domaine dans la maîtrise de leur environnement juridique et fiscal.

A ce titre, le thème débattu au cours de la rencontre portait sur « *la fiscalité appliquée aux entreprises exportatrices burkinabè : Etat des lieux et perspectives* ».

La présentation faite sur le thème par Monsieur DABRE Barthélemy, Directeur de la législation fiscale, assisté de Monsieur Seydou OUEDRAOGO, a porté successivement sur quelques obligations générales, la présentation de l'impôt sur les sociétés, quelques mesures favorables aux PME/PMI et les avantages spécifiques aux exportateurs.

Une occasion pour l'intervenant de rappeler l'enjeu que représente aujourd'hui la fiscalité pour les acteurs du monde des affaires qui

devraient faire des efforts pour en maîtriser les dispositions.

Mais en professionnels avertis, les participants ont mis la rencontre à profit pour trouver des réponses à leurs préoccupations quotidiennes et pour mieux s'approprier les divers avantages offerts par le dispositif fiscal burkinabè.

En outre, cette rencontre de sensibilisation et d'échanges a permis de révéler que la réforme fiscale opérée en 2010 a certes consacré des avancées notables mais n'a pas résolu toutes les préoccupations du secteur privé. A ce titre, il est indéniable que le premier avantage attendu des incitations fiscales à l'exportation est la promotion de celles-ci, mais loin de surestimer l'impact des avantages fiscaux, il importe que l'Etat poursuive les efforts d'amélioration de l'environnement économique et social, l'état des infrastructures ainsi que les coûts de facteurs de production.

Naissance d'une nouvelle structure d'appui au secteur privé : la bourse de sous-traitance et de partenariat

Avec l'adoption des statuts et l'élection du Bureau le 14 juin 2011 à la salle de conférence de la Maison de l'Entreprise du Burkina, les acteurs du secteur privé viennent de consacrer la naissance d'une nouvelle structure dénommée « *Bourse de Sous-traitance et de Partenariat du Burkina Faso (BSTP-BF)* » qui facilitera les relations de partenariat et de sous-traitance entre les entreprises.

En effet la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat aura entre autres objectifs de :

- Promouvoir les relations entre petites et grandes industries ou entreprises dans le domaine du partenariat et de la sous-traitance aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et dans tous les secteurs économiques ;

- Offrir des conseils et une assistance technique en matière de gestion de la production en vue d'améliorer la qualité et la capacité des unités sous-traitantes;

- Favoriser le partenariat entre différentes entreprises et industriels afin de permettre

l'utilisation la plus complète et la plus rationnelle possible des installations, machines et capacités de travail existantes et à créer dans le pays ;

Elle est organisée sous la forme associative conformément aux dispositions de la Loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 et comprend les organes suivants :

- Une Assemblée Générale,
- Un Conseil d'Administration composé de 17 membres,
- Un Bureau du Conseil d'Administration de 8 membres.

Le Patronat Burkinabè est membre du Conseil d'Administration de la BSTP-BF par cooptation. L'Assemblée Générale a porté à la présidence de la BSTP-BF, l'Association des Professionnels de la Maintenance du Burkina (APMB) pour un mandat de 3 ans.

A terme, il est prévu la création de bourses de sous-traitance dans l'ensemble des pays de l'UEMOA et une mise en réseau des bourses nationales.

Négociations des conventions collectives sectorielles : la CNTB outille ses délégués du personnel

Le jeudi 14 juillet 2011, c'est au centre d'Education ouvrière de Ouagadougou (CEO) qu'a eu lieu à partir de 16 heures, l'ouverture de l'atelier de lancement des négociations des conventions collectives sectorielles organisé par la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB).

Faisant suite à la cérémonie officielle de lancement et de réactualisation des conventions collectives présidée le 05 juillet 2011 par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) Monsieur Soungalo Appolinaire OUATTARA, cette activité se justifiait par la volonté des premiers responsables de la CNTB d'outiller leurs membres sur les techniques de négociation collective afin de leur faire tirer meilleure partie des processus de conclusion des conventions collectives.

Le mot de bienvenue a été ainsi l'occasion pour le Secrétaire général confédéral de la CNTB, Monsieur Blaise Augustin HIEN, de rappeler que la cérémonie de lancement concerne cinq projets de conventions collectives relatifs respectivement au secteur des mines et carrières, des transports, des boulangeries et pâtisseries, de l'enseignement privé non conventionné et des micro-finance.

Au regard de l'importance de ces secteurs dans l'économie nationale, cette initiative devait donc permettre de renforcer les capacités des délégués syndicaux sur la législation sociale et la maîtrise du processus de négociation collective.

Une démarche proactive saluée à sa juste valeur par le Conseil National du Patronat Burkinabè, dont l'intérêt pour la formation et la promotion du dialogue social dans le monde du travail n'est plus à démontrer.

Le Directeur Général du travail, Monsieur Célestin K. SAWADOGO a, au nom du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale félicité les premiers responsables de la CNTB pour la pertinence de cette initiative qui permettra aux acteurs syndicaux de jouer efficacement leur rôle dans les processus de négociation au niveau des différents secteurs concernés.

Dans cette perspective, il a relevé que la négociation collective est un important outil qui devrait permettre aux partenaires sociaux, dans le contexte actuel marqué par les mutations socioéconomiques, de relever le défi de la performance et de créer de meilleures conditions pour des relations professionnelles saines, dynamiques et propices au développement économique et social.

Journée mondiale contre le travail des enfants



donner une touche particulière à l'événement, c'est la carrière granitique de Pissy qui a été choisie par les autorités en charge du travail pour abriter les activités commémoratives de ladite journée.

L'objectif de la Journée qui était initialement prévu le 12 juin est de servir de catalyseur au mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et n° 138 sur l'âge minimum d'accès à l'emploi.

Cette année encore, le constat est que la problématique du travail des enfants se pose avec acuité de part le monde car des millions de garçons et de filles sont astreints à des travaux en violation de leurs droits fondamentaux à la liberté, à l'éducation, à la santé et aux loisirs. A titre illustratif, plus de 35% d'enfants de 15 à 17 ans sont victimes de pires formes de travail au Burkina Faso. Une situation qui n'a pas manqué d'attirer l'attention du représentant du Conseil National du Patronat Burkinabè, présent à la cérémonie d'ouverture.

A travers son allocution d'ouverture, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), **Monsieur Soungalo Apollinaire OUATTARA**, a souligné le souci du Gouvernement de mettre fin au travail des enfants, qui loin d'être un travail civilisateur ou formateur des enfants, est plutôt dangereux, avilissant et

porte atteinte à leur avenir.

En outre, il a vivement salué l'action des partenaires sur le terrain de la lutte et dit sa satisfaction du travail déjà accompli. A ce titre, la cérémonie a été marquée par les témoignages successifs de Bourreima SAMANDOULOGOU et de Charlotte OUEDRAOGO, deux enfants sauvés des pires formes de travail et formés au métier.



Par ailleurs, il a souhaité que les actions soient davantage renforcées et coordonnées afin d'offrir à chacun de ses enfants de retrouver le chemin de l'école ou d'intégrer des centres d'apprentissage afin de les aider à réussir leur intégration dans la vie économique du Burkina.

La Journée mondiale contre le travail des enfants a été célébrée en différé au Burkina le vendredi 24 juin 2011 sous le thème « *Attention ! Enfants dans les travaux dangereux. Eliminons le travail des enfants* ». Pour

Du 06 au 08 juillet dernier, la salle de réunion du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) a abrité un atelier de formation sur l'Agriculture et les Négociations à l'OMC.

Organisé dans le cadre des activités de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination de la Mise en œuvre des accords de l'OMC par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), en collaboration avec l'Institut de formation et de Coopération Technique (IFCT) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), cette formation avait pour objectif de permettre aux membres de la Cellule nationale d'actualiser leurs connaissances relatives aux accords sur l'agriculture, et de se préparer à participer efficacement au prochain cycle de négociations commerciales multilatérales.

A titre indicatif, l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, qui a été négocié dans le cadre du Cycle d'Uruguay entre 1986 et 1994, a constitué un premier pas en avant vers une concurrence équitable et a consacré ainsi la volonté des Etats membres de l'OMC d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire les subventions qui ont des effets de distorsion des échanges dans le secteur agricole. En général, ces engagements ont été mis en œuvre sur une période de six ans depuis 1995 pour les pays développés et de dix ans pour les pays en développement.

Depuis cette première étape, les pays membres ont convenu de poursuivre le processus de réforme dont l'objectif à long terme est de réduire progressivement et significativement les aides

et les niveaux de protection dont bénéficie le secteur agricole, et d'instaurer un système loyal et concurrentiel de commercialisation des produits agricoles.

A l'état actuel, les négociations ont abouti à un accord comportant quatre grands éléments: l'Accord relatif à l'agriculture proprement dit, les concessions et les engagements que les membres doivent offrir concernant l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation, l'Accord relatif aux mesures sanitaires et phyto-

Atelier de formation sur l'agriculture et les négociations à l'OMC

sanitaires et la Décision ministérielle concernant les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Toutefois les préoccupations agricoles des pays ACP n'ont pas connu de grandes avancées eu égard aux difficultés liées à la possibilité de conserver le droit d'utiliser certains instruments traditionnels de politique commerciale comme le soutien interne (boîte verte), la concurrence à l'exportation, l'accès au marché et les problèmes du secteur du coton ; difficultés aggravées par la flambée des prix des denrées alimentaires.

C'est pourquoi, le projet de modalité a été révisé en 2008 afin de consolider la perspective de réduction des droits de douane, des subventions agricoles ayant des effets de distorsion des

échanges et d'autres dispositions agricoles. Il proposait en effet :

- une réduction de 80% du soutien de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges, à environ €22 milliards, sans toucher au soutien de la catégorie verte ;
 - une réduction de 75% des droits de douane les plus élevés des pays développés, mais avec de nombreuses clauses d'exemption permettant aux « droits de douane sur les produits [sensibles] tels que le bœuf, les produits laitiers ou le sucre de rester élevés » ;
- que les pays en développement soient autorisés à classer jusqu'à 5% des lignes tarifaires en tant que produits spéciaux, qui seraient exemptés de toute réduction à condition que la réduction générale pour les produits spéciaux d'un pays soit de 12%.

Dans cette perspective, les prochaines négociations présentent un enjeu crucial à la fois pour les pays à économie vulnérable ainsi que les pays producteurs de coton qui ont réaffirmé avec le leadership du Président du Faso qu'ils restaient déterminés à trouver une solution qui traite la question du coton « de manière ambitieuse, rapide et spécifique ».

Aussi, l'adoption de réformes ambitieuses du soutien interne dans le secteur du coton est une condition indispensable pour que les producteurs de coton ACP soient en mesure de retirer des bénéfices significatifs du prochain cycle de Doha.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



1^{ère} Session du Comité de Pilotage du Projet d'Appui à la mise en œuvre du cadre Intégré renforcé

Le 13 juillet 2011 à 9 heures, c'est dans la salle de réunion du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) que s'est tenue la première session du Comité de pilotage du Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (PAMO-CIR). Ce projet de catégorie 2 qui est à sa phase d'opérationnalisation vise à former et accompagner davantage les acteurs du secteur privé dans le sens de l'accroissement de leurs capacités d'exportation.

En rappel, le Burkina Faso a intégré le Cadre Intégré Renforcé en 2005 et a poursuivi le processus à travers l'élaboration de l'étude diagnostique en 2007 suivie de la mise en place de l'Unité de gestion du Projet.

D'un coût global de 900 000 dollars US soit environ 431 802 000 FCFA sur une durée de trois ans, le projet au plan national a pour ambition de prendre en compte tous les goulots d'étranglement du secteur privé en matière de commerce et les transformer en composante du projet.

Cette première rencontre avait pour but de faire le point des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAMO-CIR, de présenter le personnel de l'Unité de gestion au plan national, et d'examiner son programme d'activité 2011.

Au titre des activités menées,

elles ont consisté essentiellement à la phase d'installation et à la rencontre des différents partenaires afin de donner plus de visibilité au projet afin de préparer sa phase de lancement.

S'agissant du programme d'activités de l'année 2011, les propositions suivantes ont été faites :

- ◆ Projet d'appui à l'exportation du sésame ;
- ◆ Projet d'appui à l'exportation de l'oignon ;
- ◆ Projet d'appui aux travaux statistiques ;
- ◆ Projet de réalisation d'une enquête nationale sur l'exploitation du bétail par les ménages ;
- ◆ Stratégie d'exportation de la viande assortie d'un plan d'action.

Aussi, les commissaires ont proposé à l'unité nationale de gestion du projet de prévoir des activités pour évaluer le niveau de prise en compte du commerce dans les outils de planification publique et voir comment pourrait s'améliorer le dialogue autour de la problématique du commerce.

Par ailleurs, il est nécessaire, au-delà de l'appui politique qui doit être accordé à ce projet, de renforcer les canaux de communication afin de mettre en exergue les ambitions du Gouvernement en matière de Commerce et d'attirer les investissements direct étrangers.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf